



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maisons sport-santé bien-être

Question écrite n° 5996

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois interroge Mme la ministre des sports sur le projet des maisons sport-santé bien-être qui permettra aux professionnels libéraux de prendre en charge des soins prodigués dans ces établissements aux pratiques interdisciplinaires pour lutter contre la sédentarité. Pourtant, les informations sur ce dispositif sont rares et les professionnels ne savent pas comment les développer, quel type d'entités porteuses de projets, quelles pistes financières et quel type de collaboration sont envisagés. Pour permettre aux professionnels d'anticiper et ainsi de se saisir pleinement de ces nouvelles opportunités professionnelles, elle lui demande de fournir des précisions quant à la nature du dispositif.

Texte de la réponse

La mise en place de 500 maisons sport santé constitue un engagement du Président de la République au bénéfice du développement de l'activité physique et sportive reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. L'objectif est ambitieux car il s'agit de créer les conditions d'une activité physique et sportive pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive, en veillant à ce qu'il contribue à l'amélioration de la santé tant en prévention primaire (prévention de l'apparition de certaines maladies) qu'en prévention secondaire ou tertiaire (limitations des effets de la maladie) en offrant la possibilité de faire de l'activité physique adaptée (APA) dans le cadre de pathologies et affections de longue durée. Ainsi, les maisons sport-santé visent à réunir les professionnels compétents pour orienter les personnes vers une activité physique et sportive ou une APA comme à constituer des lieux de pratiques, ce qui induit une pluridisciplinarité d'approche (professionnels de la santé et du sport). Compte tenu de cette ambition, la ministre des sports a engagé plusieurs travaux en lien avec la ministre des solidarités et de la santé. Les ministres ont souhaité confier une mission conjointe à l'inspection générale de affaires sociales (IGAS) et à l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS) ayant notamment pour but de préciser l'intérêt des « maisons « sport santé » » et le cadre dans lequel elles pourraient prendre en charge les patients atteints d'ALD mais aussi s'adresser au plus grand nombre. Les conclusions du rapport ont confirmé les premières réflexions quant à l'objet de ces structures, qui proposeront plus particulièrement : - une information et une sensibilisation sur l'intérêt de la pratique ; - la réalisation de diagnostics sportifs : condition physique, motivations de la personne, rapport à l'activité physique et sportive ; - une orientation vers l'offre et les lieux de pratiques à proximité, ce qui suppose une bonne connaissance des opérateurs du sport, du mouvement sportif et des équipements (mise à disposition d'un recensement de l'offre) ; - une offre de pratique. Dans le cadre des travaux lancés par la ministre des sports le 12 avril 2018 visant à l'élaboration d'une stratégie nationale sport santé, un cahier des charges des maisons sport santé sera rédigé. Il portera sur les conditions d'accueil du public, les modalités permettant la réalisation d'un diagnostic, la capacité à orienter vers la pratique, voire à proposer une initiation à des activités physiques et sportives. Le référencement de ces maisons sport-santé sera organisé de façon dématérialisée afin de le porter à la connaissance d'un large public. La ministre des sports souhaite en outre que chacun puisse dans les mêmes conditions dématérialisées, indiquer l'intérêt qu'il a pu trouver à cette offre novatrice.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5996

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 mai 2018

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1604

Réponse publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5391